



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr



Décision du Maire : N°07/2026

*Marchés Publics à Procédure Adaptée : Construction d'une salle de sports doux et d'un espace jeunes
– MAPA n°10/2025*

Le Maire de la Commune de Labenne,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2194-1 et R 2194-7,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 février 2025 chargeant Madame la Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et accords-cadres inférieurs aux seuils des marchés formalisés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de construire une salle de sports doux et un espace jeunes,

Vu la décision n°01/2026 attribuant les lots aux différentes entreprises,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour rectifier une erreur matérielle dans l'acte d'engagement du lot 1,

DECIDE

Article 1er : d'accepter et de signer l'avenant n° 1 au marché n° 10/2025 concernant le lot 1 (Gros-œuvre) attribué à la société Eiffage Construction Pays Basque-Landes.

Le présent avenant précise que la société M-TPE est co-traitant de l'entreprise Eiffage Construction qui est mandataire solidaire.

Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Article 2 : Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture
Le 11/03/2026
Et publication/notification
le 12/03/2026

Labenne, le 10 Mars 2026

La Maire

Stéphanie CHESSEUX

